

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente de jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Pascale COSTA
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Sébastien KONOPCZYNSKI
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Secrétaire général

M. Anthony BECOURT
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Nathalie BAUVAL
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de MONTPELLIER

M. Rémi BOURDERIOUX
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

M. Anthony CAPRON
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Claudine CHESSERON-ETIENNE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

M. Benoît DENIAU
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

M. Nicolas MEHAULT
Professeur de lycée professionnel

Académie de REIMS

M. Sébastien MERESSE
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Julie ROUSSEL
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

Mme Aurélie TEDE
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Kathy THOMIAS
Inspectrice de l'éducation nationale

M. Michel TISON
Professeur de lycée professionnel

M. Thomas VAUTARD
Personne à compétences particulières

Académie de la GUADELOUPE

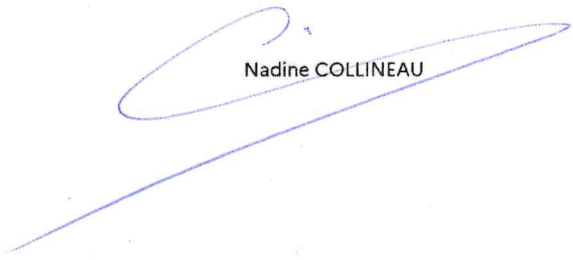
Académie de LILLE

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU